



# Protocole Accueil du Public à ATLANTIE

Situation Pandémie Coronavirus – Covid 19

## REGLEMENT INTERIEUR

### Avenant Coronavirus Covid-19

#### Préambule

Dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Coronavirus Covid-19, et de l'obligation pour les gestionnaires d'établissement aquatique recevant du public de rédiger et de publier un règlement intérieur, ATLANTIE Espace Aquatique, sous-couvert du Conseil Municipal de SAINT CHELY D'APCHER en sa qualité d'autorité administrative porte à la connaissance des usagers d'ATLANTIE, les dispositions ci-après constituant un avenant au règlement en vigueur.

L'eau des piscines ne semble pas un lieu propice pour la survie et le développement des virus grâce au maintien d'une bonne désinfection de l'eau des bassins. Les virus ne peuvent pas se répliquer en dehors des tissus de leur hôte et ne peuvent pas se multiplier dans l'environnement. Par conséquent, la présence de virus dans une piscine est le résultat d'une contamination directe par les baigneurs. Une attention particulière doit être faite sur les eaux de surface qui peuvent potentiellement être contaminantes et vecteurs de maladies entre individus. Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation physique, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées au sein des centres aquatiques en toute circonstance. Nous rappelons à tous les utilisateurs des piscines que chacun est un acteur dans la lutte contre l'épidémie du Coronavirus Covid-19. A ce titre, nous demandons à tous de suivre les règles établies qui lui sont communiquées à l'entrée, et principalement les règles sanitaires de base applicables en tout lieu, comme indiqué à suivre :

#### Informations Générales

- Les usagers se doivent de respecter les mesures sanitaires et « gestes barrière » rappelés ci-dessus, en particulier le respect d'une distanciation physique minimale de 1 mètre,
- Chaque utilisateur d'ATLANTIE aura en sa possession si possible :
  - un masque pour les parties collectives (lorsque la distanciation 1m ne pourra être respectée).
  - du gel hydro qu'il utilisera avant d'entrer dans la piscine.
  - un stylo personnel pour remplir le document de traçabilité.
- Les personnes qui porteront un masque devront le jeter dans des poubelles réservées à cet effet avant de passer à la douche et d'accéder aux bassins,
- Dans tous les espaces, les usagers feront preuve de patience en respectant les protocoles d'entrées/sorties mis en place à travers le balisage des circuits de déplacement, l'affichage des consignes sanitaires et de sécurité, l'utilisation des locaux (vestiaires, sanitaires, douches, bassins) et la gestion des flux de déplacements,
- Chaque baigneur se devra de respecter les règles d'usage et de comportement obligatoires : douches savonnées avant et après baignade, passage par les pédiluves, passage aux toilettes, lavage des mains (savon ou Gel-hydro), en conformité avec les principes du contexte sanitaire,
- L'interdiction de l'accès aux personnes présentant des signes ou symptômes respiratoires ou digestifs,
- La sortie de l'établissement après la baignade est immédiate, dans le respect du circuit et du balisage de sortie identifié,
- L'accès piscine est interdit aux personnes accompagnatrices sauf pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ou présentant une situation de Handicap,
- Aucun banc ou assise ne sera disponible dans le hall d'accueil, les espaces d'attente seront fermés.
- Le nombre de baigneurs pouvant être accueilli à ATLANTIE compte tenu des directives préfectorales et des ARS est limité par la FMI. Pour répondre à cette obligation, la journée a été segmentée en tranches horaires d'1h, 1h30 ou 2h.
- Compte tenu des contraintes préfectorales, seul l'accès aux zones bassin est autorisé ainsi que la terrasse extérieure où aucun matériel ne sera installé. Les espaces Bar, Détente (transats), Jacuzzi et Sauna ne sont pas autorisés.
- Compte tenu de la demande de traçabilité des utilisateurs d'ATLANTIE, il sera proposé à chacun :
  - soit de s'inscrire sur le site internet de la piscine : [reservation.atlantie.com](http://reservation.atlantie.com)
  - soit de remplir un formulaire d'information qui lui sera remis à son arrivée à la piscine.
- Tout regroupement supérieur ou égal à 10 personnes est interdit dans quelque lieu d'ATLANTIE que ce soit.



# Protocole Accueil du Public à ATLANTIE

Situation Pandémie Coronavirus – Covid 19

## REGLEMENT INTERIEUR

### Avenant Coronavirus Covid-19

#### **La Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I)**

- Il s'agit du nombre maximum de personnes pouvant être accueillies simultanément dans les zones de baignade. Ce nombre est déterminé en fonction de la surface de plan d'eau disponible et du nombre de cabines et de casiers disponibles. En application des mesures sanitaires Covid-19 préconisées par l'ARS de Lozère, il est de 4m2 par baigneur.

**La FMI pour la piscine ATLANTIE sera de 66 personnes au total.**

#### **Gestion des entrées :**

- Les entrées à la piscine pourront se faire en fonction d'un planning préétabli disponible à l'accueil.
- Les créneaux d'ouverture au public (baignade) et d'activités (cours de natation, centres de loisirs) se dérouleront selon le planning défini par l'établissement.
- Pour ATLANTIE, l'accès pour tous les usagers sera conditionné à la réservation obligatoire en ligne (reservation.atlantie.com) ou par téléphone (04 66 31 32 33) ou en présentiel à la caisse sur un créneau déterminé du planning d'ouverture.
- L'accueil des groupes encadrés se fera sur des créneaux spécifiques et plus dans le cadre du public. La réservation du créneau sera également la règle et un seul groupe sera accepté à la fois.
- Le droit d'entrée donnera lieu à la baignade uniquement sur le créneau réservé.
- Si désistement successif des mêmes personnes (pour éviter les annulations de réservation intempestives), celles-ci pourront se voir interdire l'entrée à ATLANTIE.
- Pour chaque créneau, l'accès au bassin se fera par trois vagues successives espacées d'1/4 heure chacune avec un effectif de 22 personnes maximum à la fois.
- Pour chaque activité les modalités d'accès seront portées à la connaissance des participants par information sur le site internet d'ATLANTIE.

#### **En Accueil caisse**

- La caisse ouvrira ¼ h avant l'accès aux vestiaires. Les utilisateurs d'ATLANTIE seront accueillis par le personnel d'ATLANTIE qui leur transmettra les consignes d'accueil et d'évolution à ATLANTIE.
- Une seule personne autorisée à la caisse en même temps, en respectant la distanciation entre chacun (minimum 1m), la file d'attente sera matérialisée au sol, l'éventuelle attente pourra se situer à l'extérieur du bâtiment dans la mesure du possible.
- Dès l'entrée, chaque personne se désinfectera les mains avec une solution hydro-alcoolique mise à disposition (distributeur).
- Les usagers porteurs de gants de protection à usage unique les jetteront à l'entrée ainsi que le matériel de protection souillé dans des poubelles disposées à cet effet.
- Les paiements par carte bancaire « sans contact » seront privilégiés.
- Les cartes d'abonnement seront débitées à l'accueil.
- Après le paiement, il conviendra d'attendre l'ouverture des vestiaires dans la file d'attente matérialisée dans le hall d'accueil en respectant la distanciation sociale.
- Le sens de circulation est établi au sein d'ATLANTIE, l'utilisateur se doit de le respecter.

#### **Le circuit de l'utilisateur**

- Le circuit de déplacement dans les locaux se fera dans la mesure du possible selon le principe d'un sens unique de circulation entrant/sortant :
- L'utilisateur se déchausse dans les parties prévues à cet effet et peut, soit :
  - Utiliser les casiers vestiaires payants pour y stocker tout ou partie de ses affaires (sous la responsabilité de la piscine ATLANTIE).
  - Déposer ses chaussures sur les bancs prévus à cet effet dans le respect des emplacements établis (à ses risques et périls).
  - Ranger ses chaussures dans son sac de sport qu'il transportera au bassin sans les sortir de son sac (à ses risques et périls).
  - Aucune chaussure ne devra être stockée en dehors des 3 hypothèses ci-dessus.



# Protocole Accueil du Public à ATLANTIE

Situation Pandémie Coronavirus – Covid 19

## REGLEMENT INTERIEUR

### Avenant Coronavirus Covid-19

#### Les vestiaires

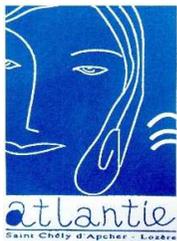
- L'accès au vestiaire individuel ou parcellaire sera indiqué par la Caissière ; aucun stockage de vêtement, de chaussure ou de toute autre affaire personnelle n'est autorisé dans les vestiaires individuels ou parcellaires, ce sont des lieux de déshabillage ou rhabillage rapides.
- Toutes les cabines d'aisance (habillage/déshabillage) resteront ouvertes dans le strict respect des modalités d'utilisation et du balisage de déplacement (barrières, poteaux, marquage au sol, signalétique...),
- Chaque usager devra utiliser un seul casier.
- Les vestiaires collectifs sont transformé en vestiaire parcellaire
- Les emplacements disponibles dans les vestiaires parcellaire seront identifiés par un marquage sur les bancs.
- Le dépôt obligatoire de ses effets personnels dans un des casiers disponibles (1 sur 2).

#### Les douches et les sanitaires

- A la sortie des casiers chaque usager devra marquer un arrêt au niveau du marquage au sol avec la mention « stop douche ! », afin de permettre la régulation des passages à la douche (10 pers maximum).
- l'utilisateur, en tenue, pourra accéder uniquement aux douches collectives avant d'accéder au bassin
- le passage aux douches (1 sur 2) permettra à l'utilisateur de se savonner entièrement (avec son savon personnel) avant l'accès au bassin.
- Si l'utilisateur souhaite accéder au WC ; avant, pendant ou après sa baignade, un nettoyage de désinfection de la cuvette et tout élément qu'il aurait touché, avant et après utilisation sera nécessaire.
- Un urinoir sera condamné, les toilettes individuelles seront en service avec un effectif maximum de deux personnes par bloc sanitaires, avec obligation de se laver les mains au savon après chaque passage et avant de retourner sur les bassins,
- Des poubelles pour le dépôt des masques et les équipements de protection à usage unique seront prévues avant la zone de douche.

#### Les Bassins et espaces connexes

- Les baigneurs hors de l'eau devront respecter les gestes barrières (éternuer, tousser dans son coude et de réaliser un lavage des mains à l'eau et au savon immédiatement après) pour éviter une transmission interindividuelle,
- Les utilisateurs d'ATLANTIE arrivent directement sur le bord du bassin, en passant par les pédiluves.
- Tout regroupement de plus de 2 personnes autour et dans des bassins est proscrit, sauf par nécessité pour les familles
- Chaque utilisateur se positionne à un emplacement (chaise blanche) qu'il gardera tout le long de sa présence dans la zone bassin, il pourra y entreposer ses affaires, son matériel personnel de nage (accessoires de nage) ainsi que sa gourde ou tout autre élément personnel.
- Il est demandé aux utilisateurs d'éviter les allers-retours inutiles et de se concentrer sur leur pratique aquatique.
- Dans le bassin, les utilisateurs se positionnent par ligne d'eau pour les nageurs en respectant le sens de circulation et de nage (en France, nage à droite) ; aucun arrêt type discussion n'est autorisé.
- Dans le bassin, les utilisateurs se positionnent dans la zone ludique en essayant d'éviter les concentrations de personnes.
- Dans le bassin sportif, le couloir de nage sera mis en place en fonction de la demande, avec une limitation de 6 usagers maximum par ligne d'eau et une distance d'1m minimum entre chaque nageur.
- Dans l'ensemble des bassins, l'application des distances physiques doit être strictement appliquée, sauf pour les adultes en charge d'enfants en bas âge
- Les jeux de ballon seront interdits et les animations aquatiques resteront fermées du fait de l'impossibilité de faire respecter la distanciation physique et d'éviter la propagation par aérosol et la dispersion du virus.



# Protocole Accueil du Public à ATLANTIE

Situation Pandémie Coronavirus – Covid 19

## REGLEMENT INTERIEUR

### Avenant Coronavirus Covid-19

- L'usage de l'île aux enfants sera limité à 10 personnes maximum
- Le toboggan, les jets massants, les vélos aquatiques sont accessibles en respectant la distanciation (minimum 1m).
- Le toboggan fonctionnera normalement. Une seule personne à la fois, les départs en bas et en haut de l'escalier, l'évacuation immédiate du bassin de réception à la sortie du toboggan. La file d'attente sera matérialisée au sol pour maintenir la distanciation spatiale.
- **Dans tous les cas, s'il est impossible de maintenir les mesures sanitaires générales en particulier la distanciation physique d'un mètre, les espaces concernés seront fermés.**

#### Le matériel :

- Pour des raisons sanitaires, aucun matériel extérieur (flotteurs en mousse, bouées, frites etc.) ne pourra être accepté, seul les lunettes, bonnets, serviette de bain et gourde ainsi que le petit matériel (planche, pull-boy, plaquettes de nage, palmes, masque et tuba) seront tolérés
- Aucun matériel (maillot de bain, ceinture bouée, bonnet, lunettes, serviette, fritte, planches, pull-boy...) ne sera prêté ou mis à disposition par l'établissement.
- Chaque personne devra se munir de son matériel personnel, qui devra être désinfecté dans la mesure du possible avant mise à l'eau. Pour cela, et en fonction de la faisabilité, ATLANTIE met à disposition un bac de désinfection.
- Le matériel de sécurité enfant est autorisé (les brassards, les baby flotte) ils devront être désinfectés systématiquement dans le bac mis à disposition sur le bassin

#### Départ

- La sortie des bassins est signalée par message sono de l'accueil, les usagers sortiront par vagues successives espacées d'1/4 h à l'appel.
- A sa sortie des bassins, l'utilisateur s'étire, s'essuie sur sa « parcelle » (autour de sa chaise), il vérifie qu'il n'a rien oublié sur sa « parcelle ».
- Les utilisateurs se douchent ou non avant la mise en place de la procédure de départ.
- La file d'attente pour la prise de la douche se fera dans les douches en respectant la distanciation sociale et le marquage au sol, et sera placé sous la supervision d'un agent pour permettre la régulation des passages.
- Les utilisateurs peuvent utiliser les vestiaires individuels ou parcellaires en fonction du sens de circulation pour se rhabiller.
- Les utilisateurs récupèrent leurs chaussures dans la zone prévue à cet effet.
- Une fois vêtu, l'utilisateur se dirige vers la sortie en respectant le sens de circulation sans perte de temps dans le hall (s'il doit attendre une personne, l'attente devra se faire à l'extérieur de la piscine).
- Les sèche-cheveux sont condamnés,

#### Zones interdites

- Les sèche-cheveux sont condamnés jusqu'à nouvel ordre.
- Les transats extérieurs, ne sont pas accessibles jusqu'à nouvel ordre.
- Le jacuzzi et sauna sera fermé jusqu'à nouvel ordre.
- Le distributeur de boissons et friandises n'est pas accessibles jusqu'à nouvel ordre.

# Protocole Accueil du Public à ATLANTIE

Situation Pandémie Coronavirus – Covid 19

## REGLEMENT INTERIEUR

### Avenant Coronavirus Covid-19

L'affichage des gestes barrières reprenant les directives nationales sera assuré autant que possible dans tous les espaces :



Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA).



Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude.



Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.



Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.



Geste 5 : Porter un masque grand public dans certaines situations.

En cas de doute :



Geste 6 : Rester chez soi ou dans son lieu de confinement, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter le médecin si besoin.



Geste 7 : Limiter les contacts directs et indirects (via les objets).



Geste 8 : Porter impérativement un masque grand public dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Pour les établissements aquatiques :



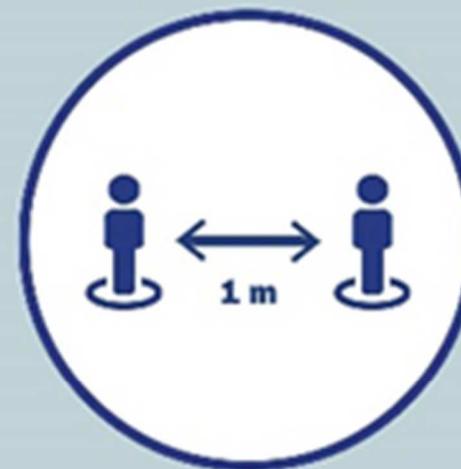
Prendre une douche savonnée obligatoire avant d'aller nager.



Porter un bonnet de bain dans l'eau – peut être obligatoire ou fortement conseillé.

COVID-19

**POUR VOUS PROTÉGER ET  
PROTÉGER LES AUTRES**



**GARDEZ  
VOS DISTANCES**